

Printemps 2017

Marigny Initiatives

Le journal municipal de la commune de Marigny-Le-Lozon

visitez notre site internet : www.mairie-marigny.com



Le mot du Maire...

Ces premiers jours de printemps marquent le début des nouveaux projets structurant pour notre commune...

Après le vote des budgets, 2017 est une année de lancement des études nécessaires à la réhabilitation de la salle de convivialité de Lozon, à la création de la future Maison des Services Au Public et à la réflexion sur l'aménagement du futur du bourg de Marigny.

Concernant la réhabilitation de la salle de convivialité de Lozon, Monsieur BOSCHER, Architecte à Saint-Lô, travaille actuellement sur l'avant-projet en prenant en compte l'aménagement d'une terrasse sécurisée, l'amélioration de l'accès de la salle, la réhabilitation de la cuisine et de sanitaires plus fonctionnels et une meilleure isolation du bâtiment.

L'appel d'offres devrait être lancé en septembre pour permettre le début des travaux en avril 2018.

Après de multiples rencontres avec des partenaires éventuels (CPAM, CAF, CARSAT, MSA, Pôle Emploi, Mission Locale, Centre Médico-Social) la Maison de Services Au Public est en cours de labellisation.

Cette structure regroupera, outre la mairie, un maximum de services à la population. Elle permettra de répondre aux demandes variées des habitants (emploi, protection sociale, logements) en donnant un premier niveau d'information.

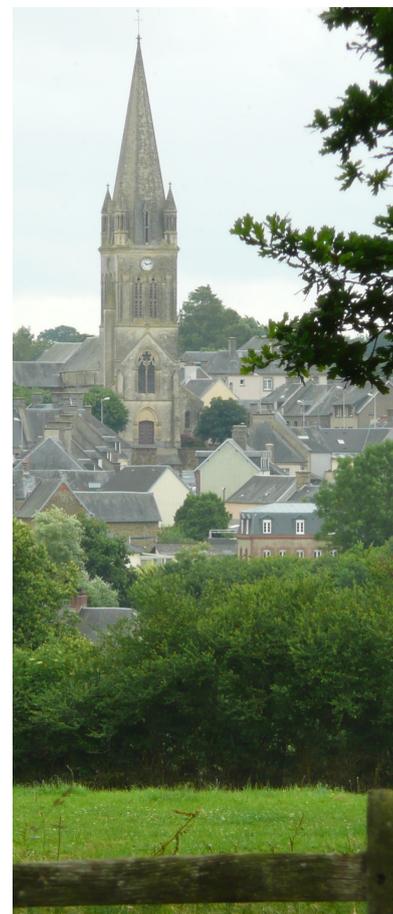
D'autres services seront présents tels la bibliothèque, les associations, les services de Saint-Lô Agglo, des bornes d'accès libre à internet, le visio-relais....

Pour que ce projet s'effectue dans les conditions optimales, il me paraît essentiel d'avoir une vision à long terme sur ce que sera notre bourg de Marigny dans 15 ans. Le changement de lieu de la mairie m'amène à réfléchir sur les perspectives d'évolution de la commune en termes d'amélioration du cadre de vie, de développement urbain, d'articulation entre la future mairie et le bourg actuel, d'amélioration des déplacements et du stationnement...

Un groupe de travail composé de conseillers municipaux se réunira au cours de cette année pour échanger et construire un projet d'ensemble. Je souhaite que vous soyez aussi associé à cette réflexion par le biais de réunion publique ou autres événements...

Au travers de ce Marignytiatives, vous retrouverez également de nombreuses informations relatives à l'actualité de notre commune, je vous en souhaite une bonne lecture.

Fabrice LEMAZURIER.



Dans ce numéro

Edito du Maire	1
Conseil Municipal	2 à 4
Zoom sur les budgets	5 à 6
Travaux en cours.....	7
Zoom sur le personnel	8
Gestes citoyens.....	9
Vie pratique	10
Passé récent	11
Vie associative	12
Vie locale	13

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez tous les comptes-rendus de conseil municipal sur le site internet de la mairie : www.mairie-marigny.com

Les membres du conseil municipal :

LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic.

Séance du 14 mars 2017

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, HEUVET David, GUESDON Joël.

Absent : LE BIHAN Stéphane.

Pouvoir : GUESDON Joël donnant pouvoir à HEBERT Magali.

REHABILITATION DE LA SALLE DE CONVIVIALITE DE LOZON : mission de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire donne le résultat de l'appel d'offres du 17 février 2017 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de convivialité de Lozon.

La date limite de réception des offres était fixée au mardi 7 mars 2017 à 18h. 3 candidats ont été retenus.

ARCHITECTE	LOCALISATION	Offre de base + mission EXE
LEROUXEL Florence, Architecte	MARIGNY-LE-LOZON	36 000.00 €
BOSCHER SAS D'ARCHITECTURE	SAINT-LO	33 893.60 €
THINON Claire, Architecte	SAINT-LO	44 250.00 €

Suite à l'analyse des offres effectuée par la commission d'appel d'offres réunie le 08 mars 2017, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, le classement est le suivant :

ARCHITECTE	Classement
LEROUXEL Florence, Architecte	2
BOSCHER SAS D'ARCHITECTURE	1
THINON Claire, Architecte	3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet BOSCHER SAS D'ARCHITECTURE et autorise Monsieur le Maire à signer le marché pour un montant de 33 893. 60 € HT.

CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention d'entente intercommunale entre les communes de Théréval, le Lorey, Le Mesnil-Amey, le Mesnil-Eury, Rémillly-les-Marais, Montreuil-sur-Lozon, Saint-Gilles et Marigny-le-Lozon.

L'entente intercommunale a pour objet le développement d'actions en commun visant la bonne évolution du territoire de l'ex-communauté de communes de Marigny.

Elle pourrait ainsi intervenir sur :

- * la gestion et le développement du bassin de formation de Marigny-le-Lozon par la mise en relation des écoles de l'ex-communauté de communes de Marigny autour du collège Jean Monnet de Marigny en vue d'assurer la réussite scolaire et éducative des enfants de 0 à 16 ans du territoire.
- * l'organisation des temps d'activité périscolaire (TAP).
- * la mutualisation ou l'achat mutualisé de moyens matériels et immatériels pour le territoire.
- * des investissements ayant un intérêt intercommunal.
- * toute action animation autour de la jeunesse.

La commune de Marigny-le-Lozon est responsable de la gestion de la trésorerie et est désignée structure porteuse de l'entente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- * d'approuver la création de l'entente intercommunale,
- * d'approuver la convention d'entente annexée à la présente délibération,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir à cet effet,
- * de désigner, afin de représenter la commune au sein de l'entente intercommunale les personnes suivantes :
 - Fabrice LEMAZURIER
 - Marc BOURBEY
 - Jean-Claude LEGRAVEREND

Il est précisé que cette délibération ne sera exécutoire qu'après avoir été ratifiée par les délibérations concordantes des communes concernées.

CONSEIL MUNICIPAL

APPEL A PROJETS « COLLEGE NUMERIQUE ET INNOVATION PEDAGOGIQUE »

Le ministère de l'éducation nationale lance un appel à projets dénommé « collège numérique et innovation pédagogique » dans le cadre du plan d'action « plan numérique pour l'école ». Son ambition est de généraliser l'usage du numérique dans les établissements scolaires.



La prise en charge de l'Etat est fixée à 50% avec un plafond de 4 000€ par classe mobile.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention pour l'achat de tablettes numériques en lien avec le bassin de formation et à destination de l'école Julien Bodin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à répondre à l'appel à projets « collège numérique et innovation pédagogique » et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SRPI DE L'OSIER

Avec la création de la commune nouvelle, la poursuite de l'adhésion au SRPI de l'Osier a été maintenue. Toutefois, compte-tenu des capacités d'accueil de l'école Julien Bodin sur le territoire de Marigny-le-Lozon, il y a lieu de préciser un nouveau mode de participation financière de la commune au SRPI de l'Osier.

Il est proposé :

- Une participation de 600 € par élève résidant sur la commune déléguée de Lozon jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école de Rémyilly-les-Marais.
- Le versement de la participation s'opérera de manière trimestrielle, correspond à 25% du montant total.
- Dès l'ouverture de la nouvelle école de Rémyilly-les-Marais, les élèves concernés par la participation financière seront ceux déjà présents au SRPI de l'Osier et leurs frères et sœurs. Aucune participation ne sera due pour les nouvelles inscriptions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte les nouvelles modalités de participation aux frais de fonctionnement du SRPI de l'Osier.

FIXATION DU TARIF DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE A LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

Il est proposé au conseil municipal de revaloriser le tarif du repas pris au restaurant scolaire de la manière suivante, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 :

	TARIF pour les parents résidant à MARIGNY-LE-LOZON		TARIF pour les parents résidant HORS MARIGNY-LE-LOZON	
	2016-2017	2017-2018	2016-2017	2017-2018
Repas pris toute l'année, toute la semaine :	3.61 €	3.62 €	3.91 €	3.92 €
Repas pris toute l'année 1, 2 ou 3 fois par semaine :	3.91 €	3.92 €	4.11 €	4.12 €
Repas pris de façon exceptionnelle :	4.61 €	4.62 €	4.61 €	4.62 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les nouvelles modalités tarifaires relatives au prix du repas pris au restaurant scolaire à compter de la rentrée 2017-2018.

FETE DU BOIS 2017 : demande de participation financière.

Le 18 juin 2017 l'association « la fête du bois » organise sa 5^{ème} fête du bois à l'étang de Marigny. Elle sollicite un soutien financier de la part de la commune. Cet événement participant à l'animation de la vie locale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 800 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la participation de la commune à hauteur de 800 € pour la fête du Bois 2017.

COURSE CYCLISTE A LOZON : demande de participation financière.

Le 1^{er} avril 2017 le vélo club de Périers organise une course cycliste à Lozon. Cet événement participant à l'animation de la vie locale, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer à hauteur de 200 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la participation de la commune à hauteur de 200 € pour la course cycliste du 1^{er} avril 2017.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSOCIATION « LIRE ET FAIRE LIRE » : demande de subvention.

L'école Julien Bodin bénéficie d'ateliers de lecture encadrés par deux bénévoles de l'association « lire et faire lire ».

Mesdames FOUQUET Jacqueline et LESOT Yvette offrent de leur temps libre pour donner aux enfants le goût de la lecture et favoriser son apprentissage.

L'association sollicite une somme de 120 € au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser cette somme.

Questions diverses

Nouveau dispositif pour les demandes de cartes nationales d'identité :

Depuis le 2 mars, les demandes de cartes nationales d'identité doivent être effectuées sur rendez-vous dans les mairies équipées d'un dispositif prévu à cet effet (Agneaux, Coutances et Saint-Lô). Nos mairies restent toutefois disponibles pour un service d'aide.

Bibliothèque de Marigny :

Monsieur le Maire présente le bilan financier de la bibliothèque de Marigny qui s'équilibre en dépenses et recettes à 4 133. 29 €.

Visite des élus de Cadenet :

du 19 au 21 mai 2017 trois élus de Cadenet seront en visite à Marigny-le-lozon pour découvrir notre territoire.

Séance du 4 avril 2017

Absents excusés : LECOURTOIS Nicole, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré.

Absent : LE BIHAN Stéphane

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 4 000 €.

TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2017.

Vu la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2016 adoptant le principe de l'intégration fiscale progressive des taux des taxes d'habitation, foncier et foncier non bâti sur la période de 12 ans.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition suivants pour 2017:

	2017	Taux moyen pondéré
Taxe d'habitation Marigny	11.46 %	11.30 %
Taxe d'habitation Lozon	9.71 %	
Foncier Bâti Marigny	20.27 %	19.85 %
Foncier Bâti Lozon	14.09 %	
Foncier Non Bâti Marigny	41.64 %	38.73 %
Foncier Non Bâti Lozon	34.88 %	

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2017 :

Amicale des pompiers	342.00 €
Amis de l'Espérance	260.00 €
Anciens Combattants Marigny	108.00 €
Anciens Combattants Lozon	190.00 €
Association des donneurs de sang	46.00 €
Lyre Marignaise	1 500.00 €
Marigny je T'aime	226.00 €
Bibliothèque de Marigny	2 630.00 €
Amitié lozonnaise	220.00 €
Comité des fêtes Marigny	418.00 €
Comité des fêtes Lozon	190.00 €
Prévention routière	72.00 €
Tarentelle	108.00 €
UCAM	118.00 €
Secours Catholique	100.00 €
Fil d' Argent	910.00 €
Balimaya	344.00 €
Association des parents d'élèves école Julien Bodin	544.00 €
Association des parents d'élèves des Marais	110.00 €
Association de Croix de guerre et valeur militaire	30.00 €
Panier solidaire	3 349.00 €
Jardins familiaux	100.00 €
Société de Chasse Lozon-le Mesnil Vigot	190.00 €
TOTAL :	12 105.00 €

BUDGETS MARIGNY-LE-LOZON 2017

OPERATION IMMOBILIERE

compte administratif 2016



Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 520 798.47 € en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 107 283.84 € en section d'investissement.

vote du budget Primitif 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- * à la somme de 566 214 € en section de fonctionnement
- * à la somme de 275 284 € en section d'investissement.

LOTISSEMENT DES ORMES 6

Compte administratif 2016



Le Conseil Municipal approuve, par 25 voix « pour » et 1 abstention, le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un déficit de 34 649.68 € en section d'investissement.
- * Un excédent de 91 396.33 € en section de fonctionnement

vote du budget Primitif 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2017 :

- * En équilibre en section de fonctionnement recettes et en dépenses à la somme de 176 853 €.
- * En équilibre en recettes et en dépenses en section d'investissement à la somme de 69 300 €.

LOTISSEMENT DES ORMES 19

compte administratif 2016



Le Conseil Municipal approuve par 25 voix « pour » et 1 abstention, le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un déficit de 216 184.10 € en section d'investissement.
- * Un excédent de 78 077.58 € en section de fonctionnement

vote du budget Primitif 2017

Le conseil municipal adopte par 26 voix « pour » et 1 abstention-pour le budget primitif de l'exercice 2017

- * qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 462 744 € en section de fonctionnement.
- * En suréquilibre à la somme de 462 743 € en recettes et à la somme de 432 370 € en dépenses d'investissement.

BUDGET COMMUNAL

compte administratif 2016



Le Conseil Municipal approuve par 25 voix « pour » et 1 abstention le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivants :

- * Un excédent de 1 272 710.47 € en section de fonctionnement.
- * Un déficit de 455 358.43 € en section d'investissement.

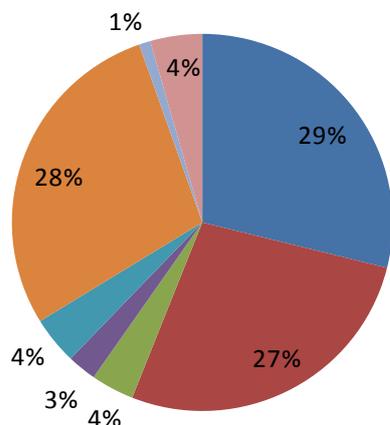
vote du budget Primitif 2017

Le conseil municipal adopte, par 26 voix « pour » et 1 voix « contre », le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- * à la somme de 2 994 553 € en section de fonctionnement
- * à la somme de 1 797 713 € en section d'investissement.

BUDGETS MARIGNY-LE-LOZON 2017

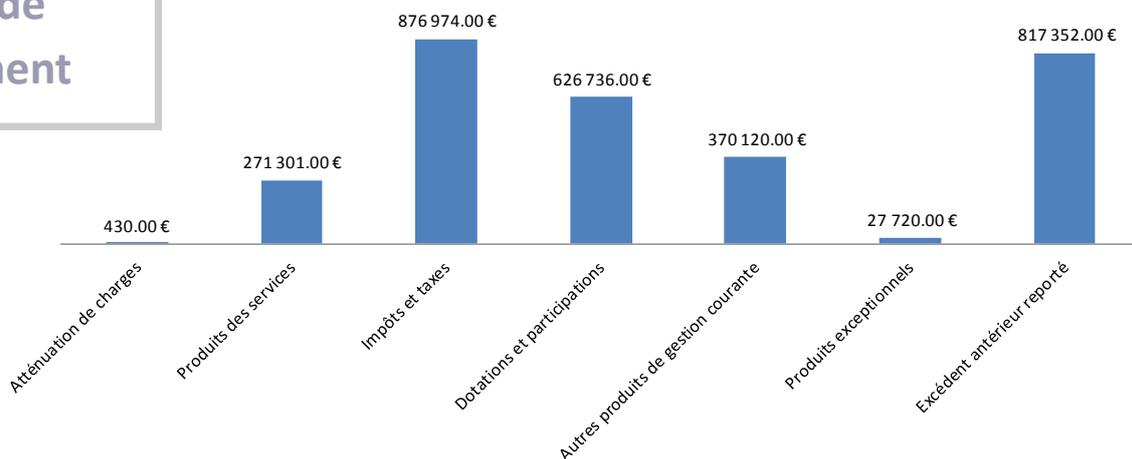
Les dépenses de fonctionnement



- Charges à caractère général 864 691 €
- Charges de personnel 812 450 €
- Autres charges de gestion courante 109 750 €
- Atténuation de produits 74 400 €
- Charges financières 122 000 €
- Virement à la section d'investissement 850 014 €
- Amortissements 28 858 €

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement



Les dépenses d'investissement

Pour un total de
664 900 €

Achat bâtiment EHPAD
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Lozon
Achat du terrain « Paisant » (stade)
Voirie Lozon
Eclairage public rue du Village Compère
Chauffage salle JP
Etude sur l'aménagement futur du bourg
Panneau lumineux
Parquet salle des fêtes Place Westport
Aménagement devant la salle multisports
Avant-projet pour la Maison de Services au Public
Etude sur l'aménagement de la place devant la MSAP
Sécurisation de l'école Julien Bodin
Tablettes numériques école JB
Trottoirs Marigny : rue des Sports + rue de la Grange à Dîme
Voirie Marigny : bi couche place des Tilleuls
ADAP restaurant

TRAVAUX EN COURS

Salle multisports.



La fin de chantier est prévue le 24 avril 2017 avec une mise à disposition dès le 2 mai 2017.

Réfection du parking et du terrain de pétanque à l'étang.



ZOOM SUR LE PERSONNEL TECHNIQUE



Franck RABASSE
Responsable des services techniques



Aurélien GOSSELIN
Responsable des espaces verts



Alain REGNAULT
Ouvrier polyvalent



Jacques GUERIN
Ouvrier polyvalent



Maxence THIEBOT
Agent des espaces verts



Marc COLARD
Ouvrier polyvalent



Patrice LEMOIGNE
Garde champêtre et agent
d'entretien



Stéphane DOLOUE
Ouvrier polyvalent



Glwadys BELLAMY
Agent d'entretien
des locaux



Yasmina LAFORGE
Agent d'entretien
des locaux



Martine BESNARD
Agent d'entretien
des locaux



Dominique DELAUNEY
Agent d'entretien
des locaux

Les agents du service technique effectuent un travail parfois difficile,
mais toujours essentiel, qui mérite le respect de chacun.

GESTES CITOYENS

Entretien des pieds de mur et talus attenants à votre habitation ou commerce.

Madame, Monsieur,

Cela fait maintenant trois ans que la commune de Marigny n'utilise plus de produits phytosanitaires afin de préserver la qualité du cadre de vie dans le respect des évolutions réglementaires.

Du fait de leur revêtement, la voirie, les caniveaux et les trottoirs ne reçoivent plus de désherbant. C'est pourquoi, je tiens, à nouveau, à attirer votre attention sur l'entretien des pieds de mur et des talus attenants à votre habitation ou commerce.

Si cet entretien était auparavant assuré par les services techniques de la commune lors de la campagne de désherbage chimique, il est à présent de votre ressort. Vous devez intervenir tôt afin que les mauvaises herbes ne montent en graines.



Je souhaite que chaque habitant participe à l'effort collectif en entretenant sa partie en limite du domaine public.

Comptant sur votre compréhension et votre soutien,

**Le Maire,
Fabrice LEMAZURIER.**

Les conseils du service des espaces verts de la Mairie :



« Pour l'usager, le désherbant n'est pas la seule alternative : un pied de mur balayé voire brossé régulièrement se verra moins colonisé par les mauvaises herbes.

Un vieux couteau pointu permet de déraciner les plantes ou de les couper, pour les racines trop longues.

Cette opération, réalisée 4 à 6 fois par an, apportera un résultat satisfaisant.

Concernant le talus enherbé, il peut être fauché 3 à 4 fois par an, avant la mise en graines des plantes (Avril, Juin, Septembre). Un talus désherbé chimiquement ne retient plus la terre (phénomène d'érosion) et n'est plus colonisé que par les mauvaises herbes. »

Ramassons les déjections canines et soyons citoyens !

Un geste citoyen qui vous prendra moins d'une minute !

Ramassez les déjections de votre animal sans laisser aux autres les souvenirs désagréables de son passage et contribuez à rendre notre bourg plus agréable.

La municipalité vous rappelle que des sacs « toutounet » sont à votre disposition en mairie.

STOP AUX DEPÔTS SAUVAGES

Si la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés relèvent de la compétence de Saint-Lô Agglo, nos employés communaux ramassent eux aussi trop souvent des sacs qui traînent sur les trottoirs, quelques fois éventrés. A cela se rajoute des dépôts aux abords des conteneurs situés près de la déchetterie.

Pour la bonne image de la ville et pour des raisons d'hygiène, nous vous demandons de respecter le calendrier de ramassage.

Ces infractions vous exposent à des contraventions.

RENTREE SCOLAIRE 2017-2018 Inscription à l'école Julien Bodin



Pour les nouveaux inscrits et
l'entrée en petite section de maternelle

Merci de vous présenter en mairie de Marigny avec le carnet de santé et le livret de famille de l'enfant.

Formulaires d'inscriptions disponibles sur notre site internet :
www.mairie-marigny.com/



« PORTES OUVERTES »

de l'école Julien Bodin et du restaurant scolaire
le vendredi 16 juin de 17h00 à 19h30.

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

Depuis le 2 mars, les demandes de carte d'identité doivent être déposées **uniquement** auprès des mairies disposant d'un dispositif de bornes biométriques : Agneaux, Coutances, Saint-Lô, Carentan, Villedieu-les-Poêles....



ATTENTION, vous devez prendre **rendez-vous** avant de vous déplacer.

Un service d'aide reste possible à la **mairie de Marigny-le-Lozon** pour vous accompagner dans votre demande ou pour retirer un formulaire.

Contact des mairies :

Agneaux : 02.33.77.33.50

Carentan : 02.33.42.74.00

Saint-Lô : 02.33.77.60.00

Coutances : 02.33.76.55.55

Villedieu-les-Poêles : 02.33.61.00.16

ART FLORAL



Le secrétariat de la mairie remercie l'art floral pour ces ravissantes compositions.



Association Marigny Je T'Aime

Contact : 02.33.55.02.72
06.82.88.46.24

PASSE RECENT

DEPART EN RETRAITE DE MME ENGUEHARD

La municipalité a salué, vendredi 3 février, le départ à la retraite de Micheline ENGUEHARD, employée de la commune depuis 1992.....Vingt-cinq années où elle a fait preuve d'énergie et de volontarisme.

Tout comme la commune, les enfants vous regrettent déjà.



CEREMONIE CITOYENNE



Vendredi 17 mars, les jeunes électeurs de Marigny-le-Lozon ont été conviés à la première cérémonie de citoyenneté. Le maire, Fabrice LEMAZURIER, a ainsi pu échanger sur les fondamentaux de la République et remettre aux jeunes leur carte d'électeur accompagnée du livret du citoyen rappelant leurs droits et devoirs.

COURSE CYCLISTE

Le samedi 1^{er} avril s'est déroulé à Lozon le grand prix du comité des fêtes organisé par une main de maître par Laurent MARTIN. Deux courses au programme qui réunissaient plus d'une centaine de coureurs. Les vainqueurs sont Nicolas GESLIN de l'équipe Vélo racing club en DEP 1 et 2 et Xavier NORMAND de l'équipe Moyon cyclospor en DEP 3 et 4.



VIE ASSOCIATIVE

Les manifestations à venir.

Salle des fêtes de Lozon  Salle des fêtes Marigny 

Avril 2017 :

Les samedi 29, dimanche 30 avril et lundi 1^{er} mai : le club MINIFLOTTE 50 organise les championnats de France de voiliers radiocommandés sur l'étang de Marigny.

Participation des meilleurs skippers de France, et sélection pour les championnats du monde de 2018

Les horaires : régates de 9h à 12h30 et de 14h à 18 h, sauf le lundi 1^{er} mai, fin des régates pour 17 heures

Entrée gratuite ☎ : 02.33.56.67.15

Mai 2017 :

Lundi 1^{er} mai : Braderie organisée par l'union des commerçants et artisans de Marigny ☎ : 02.33.55.00.00

Mercredi 3 mai : Concours de belote organisé par le club de l'amitié de Marigny ☎ : 06.42.84.30.10 ou 06.70.97.61.07 

Lundi 8 mai : Anniversaire de l'Armistice : cérémonie communale à Marigny à 9h45 et cérémonie cantonale à Lozon à 10h45 .

Mercredi 10 mai : Loto organisé par les anciens combattants de Marigny ☎ : 06.98.98.26.32 ou 06.84.41.89.27 

Juin 2017

Jeudi 8 juin : L'association des professionnels de santé du centre manche organise une soirée d'information sur le don d'organes et de tissus à 20h30 à la salle du Triangle à Hébecrevon THEREVAL.

Prochaines randonnées
de Marigny Je T'Aime :

2 mai	10 mai	16 mai	23 mai	30 mai
6 juin	13 juin	20 juin	27 juin	

Plus de renseignements sur le site internet
marignyjetaime.free.fr ou au 06.37.03.18.98

Vendredi 9 juin : Apéro concert organisé par l'association des parents d'élèves de l'Ecole Julien Bodin sur le terrain de foot derrière le gymnase. ☎ : 02.33.56.03.52

Dimanche 18 juin : Méchoui organisé à l'étang par Marigny Je T'Aime. Réservations au ☎ : 02.33.57.18.41

Dimanche 18 juin :

EN 2017 le thème est: "Le BOIS et la MER"

Le rendez-vous est fixé au 18 juin 2017

À l'étang avec vikings, chants et musique

Normande, activités sur l'étang, promenade botanique, balade avec ânes,...

Programme complet sur le site :

<https://festivaldubois50.jimdo.com/>

Samedi 24 juin : concours de pétanque organisé à l'étang par l'ESMLV Foot ☎ 02.33.55.85.11

Samedi 24 dimanche 25 et lundi 26 juin :

Fête Saint-Pierre organisée par le Comité des Fêtes de Marigny : Soirée moules frites le samedi : réservations au 06.60.79.45.09. Animation de rue, fête foraine, feu d'artifices le dimanche. Soirée grillades et courses de vélo le lundi.



Jardins Familiaux :

Le lundi 3 avril, des élèves accompagnés de leurs enseignants et de parents d'élèves sont venus au jardin travailler dans une parcelle qui leur est réservée.

Avec la participation de deux jardiniers, ils ont semé des graines, planté des légumes de saison (échalotes, petits pois, fèves, fleurs)....



Contact : 06.75.47.37.94



Retrouvez tous les renseignements sur les associations sur le site internet de la mairie :
www.mairie-marigny.com dans la rubrique Les associations.

Zoom sur un de nos commerçants

Réouverture du garage Citroën.

Depuis le 2 janvier 2017, le garage Citroën, fermé depuis plus d'un an, a été repris par Mickaël FLEURY, jusqu'alors comptable sur plusieurs sites du milieu automobile dans la région Saint-Loise.

La réouverture s'est faite avec un employé mécanicien. L'activité étant favorable, il y a lieu d'embaucher deux personnes : un apprenti mécanicien et une secrétaire PME-PMI.

Le garage propose : la vente de véhicules neufs de la marque Citroën, la vente de véhicules d'occasion toutes marques, la révision et l'entretien de véhicules toutes marques.

Il est ouvert du lundi matin au samedi soir de 8h30 à 18h30.

Nous souhaitons la bienvenue à M. FLEURY et bonne réussite professionnelle. Contact : 02.33.55.10.10



LES SERVICES DANS LA COMMUNE

Permanence de Mme Adèle HOMMET-LELIEVRE

Conseillère Départementale : le mercredi de 9h15 à 10h15 SUR RDV
adele.hommet-lelievre@manche.fr **06.31.40.21.29**

GENDARMERIE St Jean De Daye **02.33.72.50.20**

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h
Et le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

TRESORERIE **02.33.55.15.10**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8h30-12h.

LA POSTE **02.33.77.55.00**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
le samedi de 9h à 12h30.

BIBLIOTHEQUE **02.33.56.81.29**

Lundi 16h30 à 17h30, mercredi 10h30 à 12h et de 14h à 17h,
vendredi 16h30 à 17h30, samedi 10h30 à 12h.

MAISON DE RETRAITE **02.33.77.14.77**

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES **02.33.05.23.84**

Mardi et mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 13h45 à 18h30

MAISON DES JEUNES **06.37.03.18.98**

Mercredi et samedi 14h à 18h et pendant les petites vacances scolaires.

C.L.I.C **02.33.06.04.71**

Centre médico social 7 rue de La Libération à Saint-Lô

DECHETTERIE

Lundi 9h-12h 14h-18h, mercredi 14h-18h le jeudi 14h-18h
samedi 9h-12h 14h-18h.

ASSISTANTE SOCIALE **02.33.77.28.93**

Les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois 9h30-11h30 (sur rdv)
à l'ancienne Communauté de Communes.

A.D.M.R **06.65.11.04.10**

Mercredi 10h-12h à l'ancienne Communauté de Communes.

SAUR **02.50.72.40.00**

La Mairie de MARIGNY-LE-LOZON vous accueille :

du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
le jeudi de 14h à 18h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

Tél : 02.33.55.15.26 Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr
Site internet : www.mairie-marigny.com

La Mairie annexe de LOZON vous accueille :

Le mardi de 10h à 12h et le vendredi de 16h30 à 18h30
Tél : 02.33.56.23.34

e-mail : mairie.lozon@wanadoo.fr